

# PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

## DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### ELEMENTS DE CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Elle regroupe sur 389,40 km<sup>2</sup>, 20 communes : Adissan, Agde, Aumes, Bessan, Castenau de Guers, Caux, Cazouls d'Hérault, Florensac, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Néziguan l'Evêque, Nizas, Pézenas, Pinet, Pomerols, Portiragnes, Saint-Pons de Mauchiens, Saint-Tibéry, Tourbes et Vias, ce qui représente 79 041 habitants permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit 1 268 habitants de plus qu'en 2018.

La Communauté d'Agglomération exerce des compétences dont les charges et les ressources nécessaires à leur mise en application sont retracées comptablement sur un budget principal et dans des budgets annexes, selon des nomenclatures comptables spécifiques.

Pour l'exercice 2019 la CAHM compte 17 budgets, dont 14 relevant de l'instruction comptable M14 : 1 budget principal, 10 budgets de Parcs d'Activités Economiques, 1 pour le Hameau Agricole à Saint-Thibéry, 1 pour les Ordures Ménagères et 1 budget Gemapi. Le budget Transport est soumis à la nomenclature M43, et les budgets de l'Eau, et de l'Assainissement soumis à la nomenclature M49.

Le compte administratif 2019 constitue le 17<sup>ème</sup> budget exécuté par la CAHM depuis sa création.

### MONTANT DES BUDGETS CONSOLIDES

Libellé de Budget (exercice 2019, hors résultats antérieurs reportés de 2018)	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES
Budget Principal	53 697 000.81 €	19 630 485.73 €	73 327 486.54 €
Budget Annexe EAU	8 152 350.70 €	4 566 243.77 €	12 718 594.47 €
Budget Annexe ASSAINISSEMENT	5 240 076.16 €	9 827 086.59 €	15 067 162.75 €
Budget Annexe GEMAPI	506 285.64 €	3 041 742.65 €	3 548 028.29 €
Budget Annexe La Capucière	12 065 483.48 €	1 081 502.74 €	22 946 839.72 €
Budget Annexe Méditerranéenne	4 577 144.36 €	4 752 941.89 €	9 309 886.23 €
Budget Annexe Jacques Cœur	62 662.25 €	62 662.25 €	25 324.50 €
Budget Annexe Le Puech	1 492 971.32 €	1 327 268.03 €	2 820 239.35 €
Budget Annexe Le Roubié	1 745 238.20 €	1 702 774.20 €	3 448 012.40 €
Budget Annexe Audacieux	546 973.86 €	423 649.81 €	970 623.67 €
Budget Annexe Parc Technologique	321 210.80 €	321 210.80 €	642 421.60 €
Budget Annexe Roches Bleues	0.00 €	54 845.00 €	54 845.00 €
Budget Annexe Hameau Agricole	503 604.64 €	272 001.44 €	775 606.08 €
Budget Annexe Extension Source	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Budget Annexe Les Clairettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Budget Annexe des Ordures Ménagères	20 550 248.00 €	0.00 €	20 550 248.00 €
Budget Annexe Transport	3 555 587.73 €	0.00 €	3 555 587.73 €
<b>TOTAL DES BUDGETS</b>	<b>88 911 002.22 €</b>	<b>56 844 068.38 €</b>	<b>145 755 070.60 €</b>

# LE BUDGET PRINCIPAL

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent à la fin de l'exercice est de 4 435 912,51 € en fonctionnement, dont 3 126 809,26 € au titre de l'année 2018 et 1 309 103,25 € provenant de l'excédent antérieur reporté de 2018.

### I.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de la section fonctionnement s'élèvent à 50 770 506,42 €.

**Les charges à caractère général (chapitre 011)** pour 7 912 282,24 € se décomposent en prestations de nettoyage, de frais d'entretien des bâtiments (eau, électricité, maintenance, nettoyage, assurances...), en l'achat de petit matériel, de prestations de services, et d'autres dépenses de la collectivité.

**Les charges de personnel (chapitre 012)** s'élèvent à 18 243 409,81 €. Les services des espaces verts, de l'eau, de l'assainissement et de Gemapi ont été renforcés en 2019. De plus, l'année est marquée par la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), prime versée en fonction du comportement et des capacités professionnelles des agents.

**Les atténuations de produits (chapitre 014)** pour 18 840 746 € représentent les reversements que l'agglomération fait à partir de son produit fiscal : à l'Etat au titre du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 10 097 375 €, aux communes membres avec 4 643 371 € d'attributions de compensation, et à l'Office de Tourisme Intercommunal Cap d'Agde Méditerranée pour 4 100 000 €.

**Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** représentent 4 729 133,49 €. Ce chapitre comprend le versement de subventions à la ville d'Agde pour la gestion des centres aquatiques d'Agde et de Pézenas, les subventions versées à des associations et des organismes publics, ainsi que la subvention au budget annexe Transport.

**Les charges financières (chapitre 66)** d'un montant de 673 747,09 € diminuent du fait de taux très bas.

**Les charges exceptionnelles (chapitre 67)** sont de 21 187,79 €.

**Les dotations aux provisions (chapitre 68)** s'élèvent à 350 000 € et ont été constituées pour les contentieux relatif aux travaux du centre aquatique de l'Archipel en Agde, pour le PAEHM de la Capucière, ainsi que pour assurer un équilibre des PAEHM.

**Les opérations d'ordre** sont des opérations comptables n'ayant pas d'impact sur la trésorerie. Elles sont de 2 926 494,39 €.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400819-20200721-003287-BF  
Date de télétransmission : 29/07/2020  
Date de réception préfecture : 29/07/2020

### I.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 55 881 062,89 €.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de près de 2 M€ (+ 3,71 %) par rapport au compte administratif 2018, cela s'explique principalement par le dynamisme de la fiscalité économique et des ménages.

Le panier fiscal de la CAHM est composé de la Cotisation Foncière des Entreprises, de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, de la Taxe sur le Foncier non Bâti, de la Taxe sur les Surfaces Commerciales et de la Taxe d'Habitation (ancienne part départementale).

La CAHM a maintenu inchangés ses taux d'imposition en 2019, et ce depuis l'année 2011, sans mise en œuvre de la fiscalité additionnelle :

- ✓ 10,88 % pour la Taxe d'Habitation,
- ✓ 3,45% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti,
- ✓ 33,40 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises,

Ainsi que le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,20.

**Le produit fiscal, identifié au chapitre 73**, est de 41 938 833,89 €, soit en augmentation de 1,43 M€ par rapport à l'exercice passé, dont plus de 530 000 € de taxe d'habitation supplémentaire, une croissance de 5 % de la CFE et de 10% de la CVAE. La TASCOM est restée à un niveau équivalent.

Dans le même temps, la taxe de séjour, reversée à l'Office de Tourisme Intercommunal, a augmentée de 9,2% en dépenses et en recettes.

La compensation financière pour l'enlèvement des encombrants est de 2 299 434 €.

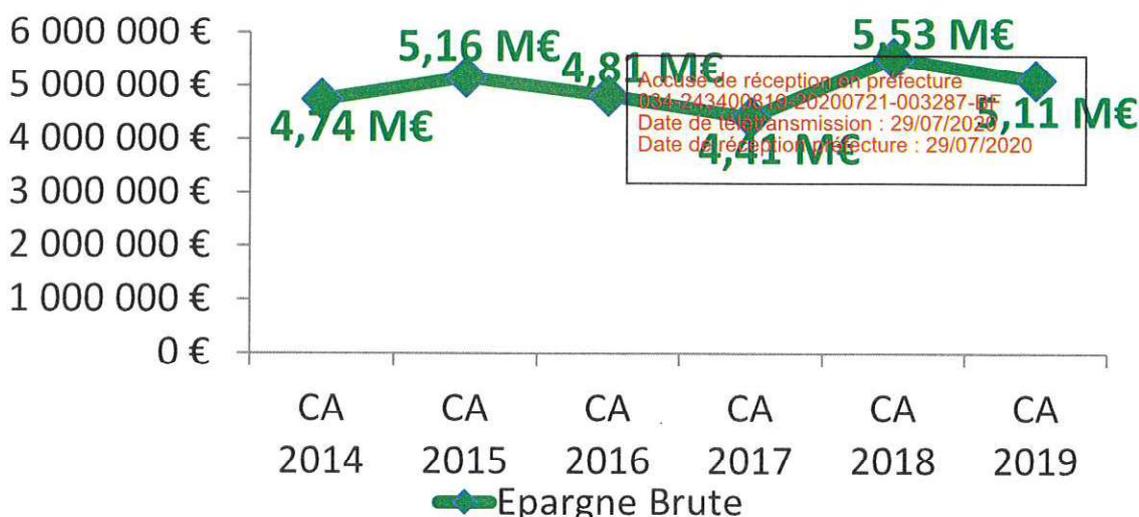
**Les dotations et participations (chapitre 74)** est globalement stable. En effet, si la dotation de compensation est en baisse, elle est compensée par la hausse de la dotation d'intercommunalité.

La dotation globale de fonctionnement de l'agglomération qui était de 10 405 852 € en 2014 a connu 4 années de baisse. Elle a été de 8 126 411 € en 2019, en légère baisse par rapport à 2018.

Enfin, les autres recettes représentent 3 255 965,83 € pour les **produits des services (chapitre 70)**, qui comprennent essentiellement les remboursements de mise à disposition de personnel des budgets annexes (eau, assainissement, Gemapi), ainsi que le remboursement par la ville d'Agde des services communs.

En fin d'exercice, **l'épargne brute** est de 5,11 millions d'€ et l'épargne nette est de 2,53 millions d'€.

L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité le remboursement du capital de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement.



Le niveau d'épargne élevé chaque année, permet l'autofinancement d'une partie importante des investissements. **L'épargne nette** est de 2,53 M€.

**La capacité de désendettement** est le nombre d'années qui serait nécessaire pour le remboursement de la dette si la totalité de l'épargne brute était affectée au remboursement du capital de la dette.

Pour le budget principal, la capacité de désendettement est de 5,73 ans au 31 décembre 2019. La moyenne nationale des groupements de communes à fiscalité propre est de 5 ans (source : DGFIP sur Comptes de Gestion 2016 – calculs DGCL) et le seuil maximal est de 12 ans, seuil fixé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 en vue de contrôler les collectivités qui doivent contractualiser avec l'Etat.

## **II. SECTION D'INVESTISSEMENT**

La majorité des investissements de l'agglomération est retracée dans des opérations, ce qui facilite la lecture des dépenses et des recettes associés sur les différents projets.

### **II.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 18 623 880,55 €

Les dépenses d'équipement ont été de 15 982 688,68 € en 2019, soit en augmentation de 3 339 865,21 € par rapport à l'année 2018 (+ 26,42 %), et les principales sont :

- Les travaux pour la Villa Laurens qui ont représenté plus de 4 millions d'€,
- En matière d'habitat, les subventions sont uniquement versées sous forme de fonds de concours, avec en 2019, 2,6 millions d'€, dont, 795 360 € pour le compte de la CAHM et 1,84 millions d'€ pour le compte de l'Etat (compensé financièrement par l'Etat). Il s'agit de fonds de concours aux personnes privées pour la rénovation et l'amélioration de leurs logements, et aux opérateurs publics pour la construction des logements sociaux,
- 2 millions d'€ investis pour les PAEHM
- 1 million d'€ ont été investis pour la poursuite de la desserte en très haut débit de notre territoire,
- 2,5 millions d'€ ont été investis sur les pépinières Gigamed.

De plus, en 2019, ont été faites les acquisitions suivantes : 809 000 € pour l'acquisition et le renouvellement de véhicules et de matériel technique, dont notamment l'acquisition de 2 balayeuses pour 230 498,40 €, et 156 360 € pour un camion Benne à Ordures Ménagères.

Le remboursement du capital des **emprunts (chapitre 16)** est de 2 584 728,87 €

Les 45 000 € au **chapitre 26** correspondent à une augmentation de capital auprès de la SEMPER (Société d'Economie Mixte pour la Production d'Energie Renouvelable).

Accusé de réception en préfecture  
034-243400819-20200721-003287-BF  
Date de télétransmission : 29/07/2020  
Date de réception préfecture : 29/07/2020

### **II.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 17 208 841,86 €.

Les principales subventions d'investissement perçues en 2019 sont :

- 1,57 millions d'€ pour la Villa Laurens, dont 818 000 € de la DRAC, 412 000 € de la Région, 159 000 € du FEDER, 132 000 € du FSIPL et 47 000 € du Département,
- Celles concernant l'habitat, avec : 1,74 millions d'€ de l'ANAH pour le financement des aides à l'habitat privé, 597 152 € de pénalités SRU des communes, et 494 743 € de l'Etat pour le financement de la construction des logements sociaux dans le cadre de la délégation des aides à la pierre,
- 637 337 € de subventions perçues pour la pépinière Gigamed, dont 117 000 € de la Région et 520 000 € de l'Europe,

- 382 353 € de participation de la ville d'Agde aux dépenses d'investissement du centre aquatique,
- 329 046 € de participation des communes pour l'extension du réseau de la fibre.

## LES BUDGETS ANNEXES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du transfert de la compétence optionnelle « Eau », comprenant la totalité du service « Eau Potable », et de la compétence facultative « assainissement collectif », des communes membres à la CAHM.

Ces compétences relèvent d'un service public à caractère industriel et commercial gérées en budgets annexes distincts, assujettis à la TVA et permettent une identification du coût du service par mode de gestion pour les opérations de délégation de service public à Suez Eau France, délégataire, et les opérations de régie Eau et Assainissement de la CAHM.

Cependant, la facturation unique de l'ensemble des prestations Eau et Assainissement a été mise en place, à la demande du Comptable Public. Ainsi, le Budget Annexe Eau encaisse la totalité des rôles de facturation des abonnés, puis en fin d'année, ce budget reverse au budget Annexe Assainissement, le montant relatif aux prestations assainissement.

### I. LE BUDGET DE L'EAU

#### I.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

**L'excédent s'élève à 1 772 710.28 €** dont 317 797.28 € au titre de l'année 2019 et 1 454 913 € provenant de l'excédent antérieur reporté de 2018.

**Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 8 180 645.07 €**, composées des produits des services à hauteur de 5 200 742.24€ (facturation unique Eau et Assainissement) et 2 979 902.83 € du montant de la surtaxe eau versé par le délégataire du service eau potable.

**Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 5 711 321.05 €** dont,

- 2 861 555.98 € de charges générales (chapitre 011)
  - o Dont 2 131 833.06 € correspondent au reversement des prestations assainissement au budget annexe assainissement (compte 6068)
  - o Et 729 722.92 € de dépenses réelles d'exploitation (sous-chapitres 60, 61, 62 et 63)
- 850 451.78 € de charges de personnel (chapitre 012)
- 904 509.52 € de participations aux Syndicats SMETA et SBL (chapitre 65)
- 675 288 € de reversement des redevances à l'Agence de l'Eau (chapitre 014)
- 147 429.78 € de charges financières (chapitre 66)

Accusé de réception en préfecture  
 034-243400819-20200721-003287-BF  
 Date de télétransmission : 29/07/2020  
 Date de réception en préfecture : 29/07/2020

#### I.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

**Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 306 601.55 €**, dont 2 853 765.54 € d'excédents de fonctionnement capitalisés et 452 836.01 € de subventions (Agence de l'Eau et Conseil Départemental).

**Les dépenses réelles d'investissement sont de 4 276 740.86 €**, dont 357 222.58 € de remboursement de capital des emprunts et 3 900 000 € de dépenses d'équipement réalisées pour :

- ✓ 900 000 € à Pézenas pour la réhabilitation du seuil de Castelnaud, les travaux sur la rue de plaisance, l'avenue Salvaing, Blanc, Joseph Cambon,...
- ✓ 1 000 000 € à Agde : travaux de réseaux rue Jean Jaurès, Ile des Loisirs, rue du Bourget, chemin du murier de sicard
- ✓ 100 000 € à Pomérols pour la réhabilitation des réseaux avenue de Florensac
- ✓ 100 000 € à Saint Pons de Mauchiens : réhabilitation des réseaux du puit vers le réservoir
- ✓ 550 000 € à Florensac pour la réhabilitation des réseaux rues Preche Hérouard, Diderot, Grande Garrigue et Badassac
- ✓ 200 000 € à Bessan pour la réhabilitation des réseaux et de divers branchements
- ✓ 1 000 000 € de travaux divers sur les communes de Saint-Thibéry, Lézignan la Cèbe, Castelnaud de Guers et Néziguan l'Evêque

Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire sur l'exercice 2019.

## **II. LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

### II.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 7 677 444.05 €**, composées des produits des services à hauteur de 2 620 736.59 € (dont 2 131 833.06 € des prestations assainissement reversé par le budget annexe eau), 3 632 425.95 € du montant de la surtaxe assainissement versée par le délégataire, 484 342.73 € de travaux et de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), 93 886.40€ d'occupation du domaine public, 664 484.71 € de primes d'épuration

**Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 3 016 451.38 €** dont,

- 1 123 072.85 € de charges à caractère général (chapitre 011)
- 592 499.72 € de charges de personnel (chapitre 012)
- 316 042 € de reversement des redevances à l'Agence de l'Eau (chapitre 014)
- 946 499.30 € de charges financières (chapitre 66)

### II.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

**Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6 636 481.48 €**, dont 2 465 192.31 € d'excédents de fonctionnement capitalisés et 171 289.17 € de subventions (Agence de l'Eau et Conseil Départemental). L'affectation du résultat de 2018 est de 2 465 192.31 €.

**Les dépenses réelles d'investissement sont de 8 672 385.06 €**, dont 2 941 995.89 € de remboursement d'emprunts et 6 181 188.92 € de dépenses d'équipement réalisées pour :

- ✓ 2 400 000 € de travaux d'extension de réseaux, de réhabilitation, sur la commune d'Agde (REUSE, entrée du Cap d'Agde, chemin des camarines, Grand tétras, la Nacelle, gravitaire amont Pr4/4bis...
- ✓ 500 000 € de réhabilitation réseaux à Bessan, av. du 8 mai 1945, renouvellement canalisation de la Promenade
- ✓ 300 000 € sur la commune de Caux (avenue du Lieutenant Lucas et Segala)
- ✓ 300 000 € pour l'avenue de la Grange à Cazouls d'Hérault
- ✓ 200 000 € de travaux sur la commune de Pinet, place de l'église
- ✓ 400 000 € de travaux de réhabilitation et d'extension de réseaux sur la commune de saint Thibéry, rues droite et neuve
- ✓ 250 000 € de travaux sur la commune de Vias, réhabilitation de réseau en amont du poste de refoulement
- ✓ 1 000 000 € de travaux sur les communes de Adissan, Aumes, Castelnaud de Guers, Pézenas, Saint Pons de Mauchiens, Florensac.

Pour financer ces investissements, un recours à l'emprunt à hauteur de 4ME a été nécessaire.

Accusé de réception en préfecture  
034-343400819-20200721-003287-BF  
Date de télétransmission : 29/07/2020  
Date de réception en préfecture : 29/07/2020

### **III. LE BUDGET GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)**

Ce budget, créé en 2018 permet d'identifier les dépenses spécifiques à l'exercice de la compétence Gemapi. Un produit dédié de 1,8 M€ a été voté, identique à 2018.

3 041 742,65 € ont été investis, dont plus de 2 M€ pour poursuivre la protection du littoral de la côte ouest de Vias à Portiragnes, 575 000 € pour la restauration des épanchoirs, 223 000 € d'acquisition et de renouvellement de matériel et véhicules et 14 500 € d'étude et d'analyse pour la protection des inondations (digues).

Sur le budget annexe GEMAPI, la Communauté a voté un produit de 1 800 000 €, identique à celui de 2018.

### **IV. LE BUDGET DES ORDURES MENAGERES**

Le produit de TEOM a été de 20 380 087 €, en progression de + 2,34 %. Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est de 15,44 %, inchangé depuis 2010.

### **V. LES BUDGETS DES PAEHM**

Ces budgets retracent 3,32 M€ d'acquisitions, de travaux d'aménagement et d'études sur les parcs d'activités économiques, dont :

- ✓ 1 997 000 € de travaux sur le PAE de La Capucière sur la commune de Bessan,
- ✓ 986 000 € de travaux sur le PAE Le Roubié à Pinet,
- ✓ 253 000 € de travaux sur le PAE La Méditerranéenne à Agde.

### **VI. LE BUDGET TRANSPORT**

L'agglomération a consacré plus de 3 555 000 € au fonctionnement de ce service public. Le versement transport a été de 2 534 045,50 € en 2019, supérieur aux 2 400 000 € prévus.

La participation du budget principal a été de 611 648,77 € en 2019, en baisse par rapport à 2018 (659 841 €).

Accusé de réception en préfecture  
034-243400819-20200721-003287-BF  
Date de télétransmission : 29/07/2020  
Date de réception préfecture : 29/07/2020

# LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

## I. PRESENTATION DE LA DETTE EN VERSION CONSOLIDEE

### I.1. PRESENTATION DE L'ENCOURS TOUS BUDGETS CONFONDUS

L'encours de dette tous budgets confondus présente les caractéristiques suivantes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- Encours au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 77 672 442 €
- Taux moyen : 2,48%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 11 ans et 6 mois
- Répartition de la dette à taux fixe : 67%
- Répartition de la dette à taux fixe alternatif : 4%
- Répartition de la dette à taux variable : 29%

Sur l'exercice 2019, 7 emprunts ont été consolidés. Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Budget	n° interne	Banque	Montant signé	Date de signature	Montant titré en 2019	Durée	Taux payé
Principal	2018.09	Arkéa	2 000 000 €	15/11/2018	2 000 000 €	20 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%) +0,67%
	2019-03	La Banque Postale	2 000 000 €	08/10/2019	2 000 000 €	20 ans	Eonia (flooré à 0%) + 0,80% jusqu'au 03/07/2020 (phase de mob.) puis taux fixe 0,54%
	2019-06	Arkéa	2 000 000 €	02/12/2019	2 000 000 €	20 ans	Euribor 3 mois moyenné (flooré à 0%) + 0,60% jusqu'au 30/03/2020 puis taux fixe 0,95%
Assainissement	2019-01	Caisse d'Epargne	2 000 000 €	08/10/2019	2 000 000 €	25 ans	Taux fixe 0,79%
	2019-02	La Banque Postale	2 000 000 €	08/10/2019	2 000 000 €	25 ans	Eonia (flooré à 0%) +0,86% jusqu'au 04/05/2020 puis taux fixe 0,66%
La Méditerranéenne	2019-04	La Banque Postale	1 500 000 €	22/11/2019	1 500 000 €	10 ans	Eonia (flooré à 0%) +0,80% jusqu'au 23/06/2020 puis taux fixe 0,56%
Le Roubié	2019-05	La Banque Postale	1 500 000 €	22/11/2019	1 500 000 €	10 ans	Eonia (flooré à 0%) +0,80% jusqu'au 23/06/2020 puis taux fixe 0,56%
<b>TOTAL</b>			<b>13 000 000 €</b>		<b>13 000 000 €</b>		

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019, le coût de la dette s'est amélioré (-0,23%). Cela s'explique par la mobilisation de 13 000 000 € d'emprunt nouveau à des niveaux de taux très bien positionnés.

En 2019 la Communauté d'Agglomération a fait le choix de saisir les fortes opportunités offertes par le marché sur les taux longs en souscrivant uniquement des emprunts à taux fixe. La totalité des emprunts souscrit cette année sur taux fixe affiche un taux inférieur à 1%.

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation. Hors emprunt nouveau, cette sécurisation sera d'autant plus importante en 2020 du fait de la consolidation d'emprunts à taux fixe.

Avec près de 33% de l'encours indexé sur taux variable, nous profitons des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 0,68%.

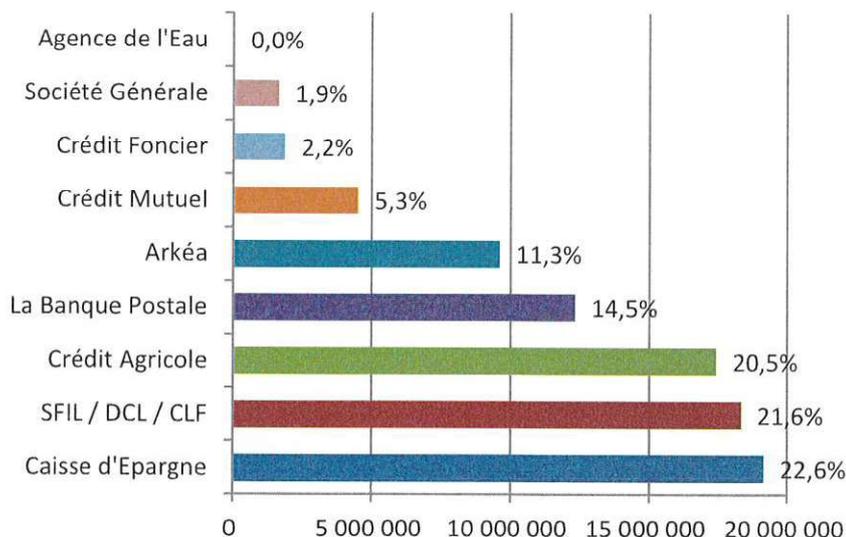
L'agglomération a également deux contrats sur taux fixes alternatifs qui représentent une part résiduelle dans notre encours, soit 3% de l'encours total.

### I.2. REPARTITION DE L'ENCOURS PAR PRETEURS

La répartition par prêteur permet d'observer si nous subissons un risque de contrepartie. Ce dernier peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette (au-delà de 60% environ).

#### Répartition par prêteurs tous budgets

Encours au 31 décembre 2019



L'encours de dette est bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local. Depuis de nombreuses années, l'agglomération privilégie le partenariat bancaire dans toutes ses consultations bancaires afin de profiter au maximum de la concurrence entre les prêteurs.

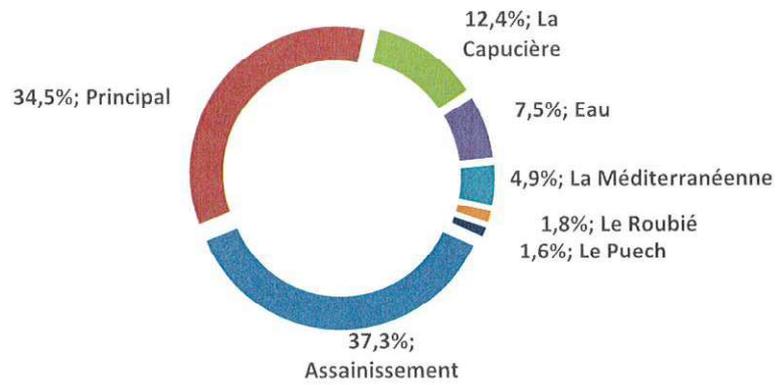
### I.3. REPARTITION PAR TYPE DE TAUX PAR BUDGET

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

Budget	Encours au 31 décembre 2019	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux
Principal	29 300 933	34,5%	2,27%	9 ans et 8 mois	62,6% taux fixe 33,7% taux monétaires 3,7% taux structurés
Assainissement	31 679 100	37,3%	2,99%	15 ans et 4 mois	84,8% taux fixe 9,7% taux monétaires 5,5% taux structurés
Eau	6 367 954	7,5%	2,51%	18 ans et 6 mois	99,5% taux fixe 0,5% taux monétaires
La Capucière	10 497 689	12,4%	0,92%	8 ans et 4 mois	23,8% taux fixe 76,2% taux monétaires
La Méditerranéenne	4 147 627	4,9%	0,73%	7 ans et 1 mois	100,0% taux monétaires
Le Puech	1 337 351	1,6%	0,12%	5 ans et 11 mois	100,0% taux monétaires
Le Roubié	1 500 000	1,8%	0,82%	5 mois	100,0% taux monétaires
Jacques Cœur	Pas de dette sur ces budgets au 31 décembre 2019				
Extension Source					
GEMAPI					

Le graphique ci-dessous représente la répartition de l'encours par budget :

### Répartition de l'encours par budget



Accusé de réception en préfecture  
034-243400819-20200721-003287-BF  
Date de télétransmission : 29/07/2020  
Date de réception préfecture : 29/07/2020